

# PROCES-VERBAL

## DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIGSDORF

### du Vendredi 6 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le six du mois de mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 27 Février 2026 s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Mme Doris BRUGGER, Maire.

La convocation a été affichée le 27 Février 2026.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du 30 Janvier 2026
- 3) Budget - Présentation du CFU 2025 (Compte Financier Unique)
- 4) Immobilier - Fixation du montant du loyer et des charges du logement de la mairie
- 5) Divers

**Étaient présents :** BRUGGER Doris, BLIND David, HENGY Raymond, RITTY Yolande, ANTONY Thomas, HENGY Martine, HENGY Sébastien, KAUFFMANN Nicolas (à partir du point N° 4), MEISTER Josiane, MULLER Noël, SCHOFFIT Paul

Mme Doris BRUGGER, Maire, ouvre la séance à 18h30 et indique que le quorum est atteint.

#### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Les membres du conseil municipal délibèrent et décident, à l'unanimité des membres présents, de désigner Mme Martine FOLZER pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

#### **2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 Janvier 2026**

Mme le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 30 Janvier 2026 à l'assemblée. Cette lecture ne soulevant aucune objection, le procès-verbal est adopté, à l'unanimité des membres présents, dans la forme et rédaction proposées. Il est ainsi procédé à sa signature.

#### **3. Présentation du CFU (Compte Financier Unique) 2025**

Délibération 3/0326

**Vu** la présentation du Compte Financier Unique de la commune

**Considérant** que le Compte Financier Unique 2025 a été validé par le trésorier

Hors de la présence de Mme BRUGGER, Maire,

Le conseil municipal vote et approuve, à l'unanimité des membres présents, le Compte Financier Unique 2025 de la commune qui s'établit comme suit

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	397 552.92€	264 418.87€
DEPENSES	-378 765.84€	-304 866.25€
<b>RESULTATS 2025</b>	<b>18 787.08€</b>	<b>-40 447.38€</b>
AFFECTATION RESULTAT N-1	131 072.61€	16 858.81
RESTES A REALISER 2025		30 600.00€
<b>TOTAL</b>	<b>149 859.69</b>	<b>7 011.43€</b>

#### 4. Fixation du montant du loyer et des charges du logement de la mairie Délibération 4/0326

Madame Le Maire informe l'assemblée que le logement situé 4 rue Principale au 1<sup>er</sup> étage est disponible à la location.

Afin de garantir une bonne gestion du dossier, nous avons contacté M Thomas ZELLER de l'agence « Le ROSENBERG Immobilier » qui propose les conditions de location suivantes :

- F3 : Loyer mensuel : 550 euros + 100 euros de provisions pour charges.

Après avoir entendu les explications de Madame Le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Approuve la mise en location du logement situé au 1<sup>er</sup> étage du 4 rue Principale

Autorise Mme Le Maire à signer le mandat de location sans exclusivité avec l'agence « LE ROSENBERG Immobilier » de FERRETTE.

Fixe le montant du loyer suivant :

- Loyer mensuel 550 euros + 100 euros de provisions de charges
- Donne à Mme Le Maire une certaine flexibilité lui permettant de baisser le montant du loyer jusqu'à 500 euros mensuel, afin d'adapter le loyer à la demande du marché local.
- Charge Mme Le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### 5. Divers

- Lors du précédent Conseil Municipal, Mme Le Maire évoquait la situation d'une administrée qui avait signalé la présence d'une haie en bordure de son terrain qu'elle souhaitait voir taillée. Il avait été constaté qu'une partie de la haie se situe sur le terrain communal et l'autre sur la propriété de l'administrée. Un devis de 1750 euros TTC a été établi et un arrangement a été convenu : les frais de taille seront partagés en deux entre la commune et l'administrée.
- De nouveaux radiateurs, plus économiques, seront installés dans la pièce du presbytère occupée par les coopératrices de la pastorale.
- Afin de permettre un décompte plus précis des charges de chauffage, la commune souhaite équiper les radiateurs du bâtiment de la mairie de compteurs calorifiques.
- Dans l'appartement situé au premier étage du bâtiment de la mairie, deux fenêtres nécessitent d'être changées et les joints des quatre autres fenêtres sont à refaire. Différentes entreprises ont été contactées afin d'obtenir des devis pour ces travaux.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Mme Le Maire, lève la séance à 19H20.

Fait à LIGSDORF, le 16 avril 2026

Le Maire, Doris BRUGGER



Publié sur le site de la commune le : 20.04.2026

La secrétaire de séance, Martine FOLZER